

Je suis donc d'avis, après avoir examiné les faits—et je dois en venir à une décision, quelle qu'elle soit—qu'il y a un grave désaccord d'une part quant aux faits, et d'autre part quant aux conséquences ou à la portée de ces faits. Tous ces éléments peuvent être l'objet d'un débat mais ne sont pas matière à une question de privilège. Par conséquent je crois et j'espère que les choses en resteront là.

\* \* \*

### LE CODE CRIMINEL

#### MODIFICATION PRÉVOYANT L'EXIGENCE DE PERMIS POUR LA POSSESSION DE CARABINES

**M. Stuart Leggatt (New Westminster)** demande à présenter le bill C-392, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Leggatt:** Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de placer les armes à feu qui ne sont pas interdites ou soumises à certaines restrictions dans la catégorie des armes soumises à des restrictions et d'exiger l'octroi de permis pour la possession de toute arme à feu. En résumé, à quelques exceptions près, le bill a pour objet de faire appliquer aux carabines les dispositions s'appliquant actuellement aux armes de poing.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

### BILLS PRIVÉS

#### RENVOI DE LA PÉTITION DEMANDANT L'INCORPORATION DE LA BANQUE NATIONALE DE COMMERCE DU CANADA AU COMITÉ PERMANENT DES BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET DU RÈGLEMENT

**M. Bernard Loiselle (Chambly):** Monsieur l'Orateur, au nom du président du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupont):

Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition demandant l'incorporation de la Banque Nationale de Commerce du Canada—The National Commercial Bank of Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le huitième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 29 mai 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

### Questions au Feuilleton

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 224, 1979, 2093, 2103, 2156, 2188, 2237, 2239, 2252 et 2350.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n<sup>o</sup> 2470, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

#### LES SOUMISSIONS POUR LE BUREAU DE POSTE D'OROMCTO (N.-B.)

Question n<sup>o</sup> 224—**M. Howie:**

A quelle date lancera-t-on un appel d'offres concernant l'édifice gouvernemental destiné à abriter le bureau de poste d'Oromocto (Nouveau-Brunswick)?

**L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics):** Les soumissions destinées au projet d'un nouvel immeuble du gouvernement du Canada à Oromocto ont été demandées par voie d'un appel d'offres public qui sera fait dans la dernière semaine de mai 1975.

#### LE CONTRAT ADJUGÉ À LA FACULTÉ DU GÉNIE DE L'UNIVERSITÉ CARLETON

Question n<sup>o</sup> 1979—**M. Reynolds:**

1. Un contrat a-t-il été accordé le 20 février 1974 à la faculté du génie de l'université Carleton d'Ottawa (Ontario), à l'égard d'une étude des possibilités d'interaction des systèmes de communications vidéoscopiques?

2. Quelle est l'utilité de cette étude?

3. N'aurait-on pu obtenir ces renseignements ailleurs, auprès d'autres gouvernements ou du ministère des Communications lui-même?

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** 1. Oui, un contrat a été passé le 30 janvier 1974.

2. Cette étude a été mise sur pied par la Direction du programme de la technologie des systèmes éducatifs, ministère des Communications, pour aider les provinces dans le domaine de la technologie appliquée à l'éducation. L'objectif général du Projet de simulation de cité cablée est d'étudier les techniques, l'économie et l'utilité de l'intégration des communications vidéo interactives et bilatérales au domaine de l'éducation. Le laboratoire de simulation permettra d'étudier plusieurs prototypes de systèmes.

3. Le ministère des Communications ne possède pas ce genre de laboratoire et il n'en existe aucun autre ailleurs au Canada.